

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 24 février 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le 24 du mois de février à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 18 février 2022.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, adjoints,  
Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean Philippe DELARUE

**ABSENTS EXCUSES**

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT  
Jean-Baptiste GRANGE  
Laura LAVILANIE  
Stéphane AUZERAL procuration à Jean Philippe DELARUE à 18h40 quitte la réunion et a participé au vote de la délibération 11- 2022  
Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 puis 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.  
Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2022**  
Le compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2022** est approuvé à l'unanimité.

**INDEXATION DES LOYERS ANNEE 2022** **(13-2022)**

Monsieur le Maire indique qu'il convient normalement d'indexer les loyers pour l'année 2022 en fonction des indices prévus dans les baux de location des logements ou locaux communaux.  
Compte tenu des difficultés inhérentes à la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder à cette indexation pour l'année 2022.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau